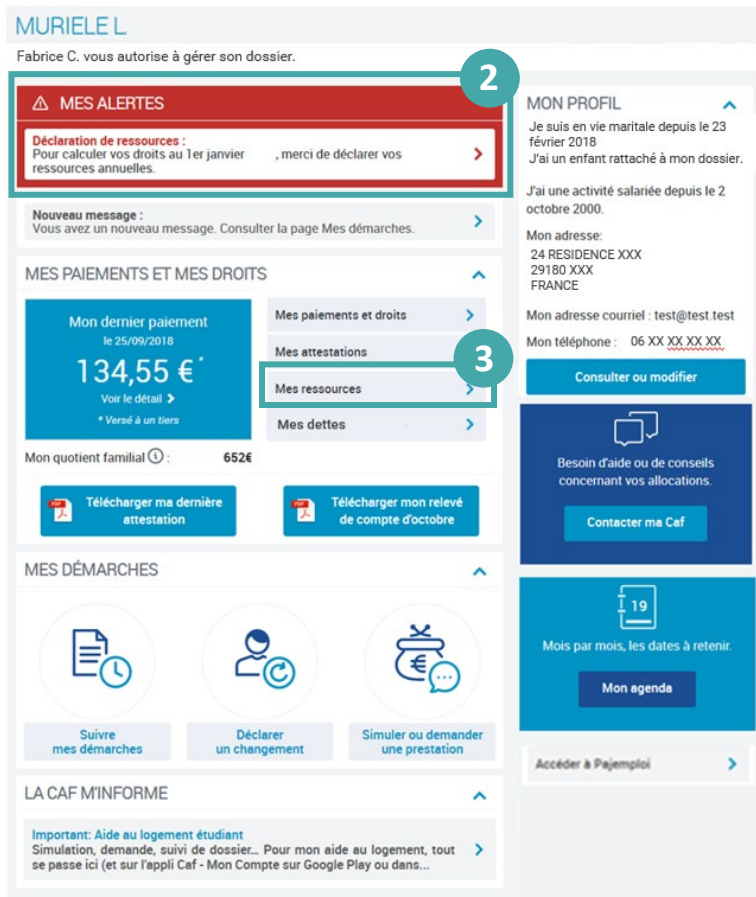


Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie l'allocation aux adultes handicapés (Aah) et si je travaille en milieu ordinaire. Je peux le faire sur caf.fr.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?



① Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



② Une fois connecté à mon espace, j'ai **une alerte** me demandant de faire ma déclaration trimestrielle.

③ La déclaration trimestrielle de ressources est aussi accessible depuis la rubrique « **Mes paiements et mes droits** », « **Mes ressources** » puis « **Déclarer** ».

En cliquant sur « **Consulter** », je peux aussi accéder à toutes mes déclarations trimestrielles.

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois **accepter les conditions d'utilisation**.

Je dois ensuite **vérifier et valider ma situation familiale, professionnelle et mon adresse**. Je clique sur « Continuer » si toutes les informations sont correctes.

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



1

Août 2017

Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption)	
Rémunération totale versée par l'Esat	
Indemnités de chômage et de préretraite	
Retraites, pensions et rentes imposables	
Autres indemnités de sécurité sociale (maladie professionnelle, accident du travail)	
Allocation veuvage	
Revenus fonciers	
Rentes issues des contrats épargne handicap	
Autres revenus	
Pensions alimentaires versées	
Pensions alimentaires reçues	
Frais de tutelle	
Cotisations volontaires de Sécurité Sociale	
Revenus non salariés des auto-entrepreneurs	
Pour les travailleurs indépendants (hors auto-entrepreneurs) ¹ , cochez cette case	☐

2

Quitter Continuer **3**

¹ Pour les travailleurs indépendants, ces droits seront calculés sur la base de ressources annuelles connues par la Caf.

① Je déclare mes ressources trimestrielles des mois indiqués et selon la nature des ressources (salaires, indemnités chômage, pensions alimentaires, frais de tutelle, revenus fonciers...).

② Je peux cliquer sur chaque nom de ressources si j'ai besoin d'informations plus précises.

③ Je clique sur le bouton « Continuer » pour passer au mois suivant.

④ En fin de déclaration, j'ai un récapitulatif des informations pour validation avant envoi à ma Caf. Je peux modifier les informations saisies si j'ai fait une erreur.

Déclaration trimestrielle AAH

La saisie de votre déclaration est terminée.

Pour modifier les informations saisies, cliquez sur les liens.
Pour valider votre saisie et transmettre votre déclaration, cliquez sur le bouton "Valider".
Pour abandonner votre saisie, cliquez sur le bouton "Quitter".

Monsieur PINSOT FRANCK
Né(e) le 01/05/1981

Récapitulatif des revenus déclarés

	Août	Septembre	Octobre
	Modifier	Modifier	Modifier
Aucun revenu	☐	☐	☐
Revenus salariés et indemnités de sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, adoption) ¹	902 €	902 €	901 €

À noter :

- je déclare mes ressources en indiquant le montant net imposable.
- je déclare ce que j'ai perçu « sur le mois ». Si mon salaire de février est payé sur mon compte bancaire en mars, je dois le déclarer sur le mois de mars.

Une confirmation de ma déclaration trimestrielle de ressources s'affiche ensuite. Je peux la télécharger.

Comment consulter mes ressources trimestrielles ?



① Mes ressources annuelles et mes ressources trimestrielles sont accessibles depuis la rubrique **Mes ressources** en cliquant sur « Consulter ».

② En cliquant sur le mois concerné, je retrouve les revenus que j'ai déclarés.

MES RESSOURCES

1

Ressources annuelles Ressources trimestrielles AAH

Novembre 2017
Octobre 2017
Septembre 2017
Août 2017
Juillet 2017
Juin 2017

2

IRIS MULOIS

- Salaires et indemnités de Sécurité sociale 700 €
- Cotisations volontaires de Sécurité sociale 120 €